

Conférence-débat organisée par l'Entente Carolorégienne pour l'Intégration de la Personne Handicapée, asbl, et le Club de Rencontre Jean Regniers, asbl.

« L'inclusion de la personne en situation de handicap, l'institution, l'équipe multidisciplinaire, la société »

Le mardi 20 mai 2014 dès 8 heures 45

Auditorium de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées
rue de la Rivelaine, 21 — 6061 Montignies-sur-Sambre

Les derniers contrats de gestion de l'AWIPH et de PHARE, pour Bruxelles, ont mis en priorité l'inclusion de la personne handicapée. L'inclusion est une approche « environnementale » du handicap : la déficience d'une personne ne devient un handicap que dans la mesure où l'environnement de la personne n'est pas adapté à cette déficience. La personne handicapée est un citoyen, à qui la société reconnaît et garantit les mêmes droits qu'à toute autre personne.

La notion d'intégration vise à susciter la participation à la société tout entière, selon la spécificité, dans une égalité des droits et des devoirs. Dans l'inclusion, la personne est reconnue en tant que membre de la société, et l'environnement sera adapté afin de favoriser une participation la plus positive possible.

L'inclusion sociale démarre dès la naissance. Elle nécessite un changement de mentalité, et une démystification de la personne handicapée.

Face à la diversité des handicaps, l'inclusion est-elle toujours possible ? La désinstitutionnalisation, pratiquée ces dernières années, permet-elle l'inclusion ? Des personnes handicapées sortent des lieux de vie collective ou n'y entrent pas. Les structures de la société, les services généraux, l'environnement sont-ils prêts ? La formation intègre-t-elle cette nouvelle dimension ?

Le parcours de vie d'une personne handicapée n'est pas linéaire. Aller de l'inclusion familiale ou institutionnelle à l'autonomie se construira avec un lien social étroit afin d'éviter l'isolement et la solitude. Comme pour le maintien à domicile des personnes âgées, une coordination des différents intervenants est indispensable. La famille et les aidants proches doivent être impliqués. Le travail en réseau se justifie tant et plus.

Les familles et l'entourage des personnes handicapées à grande dépendance demandent davantage de places et lieux de vie collective. Le passage à l'âge adulte et la migration d'un service pour jeunes vers un service pour adultes, l'âge des parents, le décès, l'incapacité de gérer la lourdeur de l'accompagnement expliquent ces demandes pressantes.

Lors d'une grande dépendance, l'inclusion devient compliquée pour l'entourage et pour la personne handicapée elle-même.

L'inclusion constitue aussi un enjeu de taille pour les institutions et les équipes multidisciplinaires. Le recours à des professionnels de la santé, des services de soins à domicile extérieurs, pour assumer une série d'actes dits de nursing, l'évolution de la législation du temps de travail pour les professionnels du secteur réduisent ipso facto le temps consacré aux activités et surtout aux activités permettant une inclusion sociale.

L'inclusion sociale des personnes handicapées à grande dépendance risque bien de (re)devenir une inclusion institutionnelle, avec une plus grande médicalisation, une diminution de la liberté de choix de la personne handicapée, une diminution de son droit à sa parole.

Il importe dès lors de se doter des moyens et ressources humaines, de préciser le rôle et la fonction de chacun des intervenants, afin que l'inclusion ne soit pas qu'un leurre.

**Entente Carolorégienne pour
l'Intégration de la Personne Handicapée** asbl
Rue de l'Ancre, 1A - 6000 CHARLEROI

Conférence-débat du 20 mai 2014

*« L'inclusion de la personne en situation de handicap,
l'institution, l'équipe multidisciplinaire, la société ».*

Talon réponse

A retourner pour le 10 mai au plus tard à :

**E.C.I.P.H.
Rue de l'Ancre, 1a
6000 – CHARLEROI**

ou par mail : raymond.bastienier@gmail.com

M./Mme

Titre/fonction :

Association/Institution :

Coordonnées : rue n°

C.P. Localité

Téléphone : e-mail :

• Participera à la conférence-débat du 20 mai

• Sera accompagné de personnes

• Sera représenté par :

• Paiera sur place 10 euros par personne pour frais d'organisation

• Paiera sur place 5 euros par personne pour 2 sandwiches et 1 boisson

Date :

Signature :